

Questions au Feuilleton

Supplément de revenu garanti, 1,807,065 (1974); Commission canadienne des pensions, 151,900 (1974). Il est à noter que les paiements de la sécurité de la vieillesse font l'objet d'une hausse trimestrielle, conformément à l'indice des prix à la consommation.

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES RELATIVES AU SAUMON

Question n° 3155—M. Reynolds:

1. Qui représentait le Canada aux négociations canado-américaines sur le saumon?
2. Où en sont les négociations?

M. George Baker (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Pêches)): 1. Lors des négociations canado-américaines sur le saumon tenues en février 1974, la délégation canadienne comprenait: C. R. Levelton (Chef de la délégation), Directeur général, Direction générale des opérations, Service des pêches et de la mer, Ministère de l'Environnement. B. Applebaum, Division des opérations juridiques, Ministère des Affaires extérieures. W.R. Hourston, Directeur régional, Région du Pacifique, Direction générale des pêches et de la mer, Ministère de l'Environnement. M. P. Shepard, Directeur, Politique internationale des pêches, Direction générale des pêches internationales et de la mer, Service des pêches et de la mer, Ministère de l'Environnement. L. H. Legault, Directeur général, Direction générale des pêches internationales et de la mer, Service des pêches et de la mer, Ministère de l'Environnement. De plus, des conseillers et spécialistes des gouvernements fédéral et provincial (Colombie-Britannique) et de l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique ont participé aux négociations.

2. Aucune autres négociations n'ont été entreprises depuis février 1974, bien que des fonctionnaires des deux gouvernements se soient rencontrés quelquefois pour discuter des éléments de certains problèmes. Il y a également eu un certain nombre de réunions avec le comité consultatif de l'industrie canadienne pour discuter de la position du Canada. Il est fort probable que les négociations reprennent au début de 1976.

LES PLAINTES AU SUJET DES INTERFÉRENCES RADIOPHONIQUES

Question n° 3253—M. Friesen:

1. Par province et par territoire, combien de plaintes le ministère des Communications a-t-il reçues au sujet des interférences radiophoniques en a) 1970, b) 1971, c) 1972, d) 1973, e) 1974, f) 1975?
2. Combien de ces plaintes ont été déposées par a) des radios amateurs détenteurs de permis, b) d'autres citoyens?
3. Combien de plaintes déposées par des radios amateurs détenteurs de permis faisaient état de représailles de la part d'autres citoyens pour a) brouiller leurs émissions, b) détruire leur matériel?
4. Quel est le pourcentage des plaintes dans lesquelles la faute était attribuable aux appareils de a) l'amateur, b) au fabricant du récepteur?
5. Combien de personnes le Ministère emploie-t-il pour régler ces plaintes?

L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant des Communications): Pour ce qui est du ministère des Communications: 1. a), b), c), d), e) et f) Voir tableau «A».

2. a), b) Voir tableau «B».
3. a), b) Voir tableau «C».
4. a), b) Voir tableau «D».
5. Cent vingt-cinq personnes.

Tableau «A»

1. Total des plaintes

Année	Région Atlantique				Région Québec	Région Ontario	Région Centrale			Région Pacifique		
	T.-N.	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.			Man.	Sask.	Alb.	T.N.O.	C.B.	T.Y.
1970	66	789	—	429	2300	8693	695	45	1205	9	1405	60
1971	100	690	—	473	2305	11126	781	56	1462	9	1210	50
1972	161	757	—	481	3649	11791	876	60	1620	13	1443	45
1973	352	731	69	509	3093	17163	1005	65	1708	18	1749	42
1974	322	870	116	911	4304	14950	997	70	1950	22	1833	58
1975	564	1086	168	1448	4688	17000	1032	80	2000	30	1850	344

Tableau «B»

Plaintes déposées par—

2. a) Détenteurs de permis

Année	Région Atlantique				Région Québec	Région Ontario	Région Centrale			Région Pacifique		
	T.-N.	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.			Man.	Sask.	Alb.	T.N.O.	C.B.	T.Y.
1970	6	79	—	43	14	695	255	14	255	7	21	2
1971	10	69	—	47	12	890	273	15	264	8	37	5
1972	16	76	—	48	16	943	324	17	324	10	32	1
1973	35	73	7	51	22	1373	485	25	485	14	43	1
1974	32	87	12	91	25	1196	554	28	553	16	36	2
1975	56	118	16	144	64	1360	411	26	411	12	124	1